



À PROPOS

Ce contenu est une ressource **commune**, résultat d'un **groupe de travail collaboratif** réunissant différents acteurs de la médiation numérique. Ensemble, nous avons identifié un enjeu majeur : **beaucoup de citoyens et citoyennes** :

- ignorent la démarche d'inscription ou les délais à respecter,
- ne savent pas où trouver une information fiable,
- rencontrent des difficultés liées à l'accès ou à la maîtrise des outils numériques.

Pour répondre à ces besoins, nous avons conçu une **série de fiches pratiques et de ressources**.



NE RESTEZ PAS SEUL·E·S

Des ateliers gratuits et ouverts à tous peuvent être proposés par les conseillers numériques.

Les agents France Services peuvent vous accompagner si vous rencontrez des difficultés pour accéder à certains outils.

Retrouvez ceux qui sont près de chez vous sur ce site :
<https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie>

DES QUESTIONS ?

 contact@hubdusud.fr

© 2025 Hub du Sud

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0).



HUB DU SUD

MUNICIPALES 2026

*Tout savoir
Tout comprendre
Pour être libre de choisir*





POURQUOI VOTER ?

En France, le vote n'est pas obligatoire. C'est un **droit & un acte citoyen**.

Voter permet :

- d'exprimer ses convictions
- de garantir ses droits
- de préserver la démocratie
- d'être associés aux mesures qui nous concernent

Les **compétences** (missions) du conseil municipal :

- **gestion du patrimoine communal** : acquisition, vente, entretien et gestion du domaine public communal
- **finances locales** : budget communal, fixation des taux imposition locaux
- **Urbanisme et aménagement** : plan local d'urbanisme [PLU], permis de construire...
- **Services publics communaux** : eau, assainissement, écoles, crèches, déchets, périscolaire...
- **Vie locale et action sociale** : soutien à la vie associative, aide sociale [CCAS], actions la jeunesse, les seniors, le logement, sécurité locale...

COMMENT FAIRE ?

Suis-je inscrit-e ?

Je peux vérifier sur le site [service public.fr](https://service-public.fr).

Oui

Je me présente le **15 mars**
à mon bureau de vote

Non

Je m'inscris
avant le 6 février

COMMENT ?

Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de **votre mairie de résidence**.

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Comment je vote ?

Le jour du scrutin, vous pouvez vous présenter au bureau de vote inscrit sur votre carte électorale.

Le bureau de vote est **ouvert de 8h à 19h**.

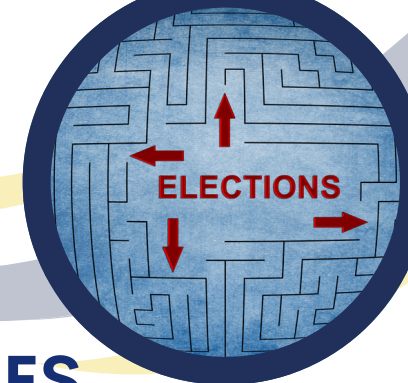
Dans les grandes villes, il est souvent ouvert jusqu'à 20h.

Vous devez montrer **une pièce d'identité**, par exemple votre carte d'identité ou votre passeport.

Vous pouvez montrer aussi votre carte d'électeur, mais ce n'est **pas obligatoire**.

Indisponible le jour du vote ?

Le jour du scrutin, si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de **donner procuration** à une personne de confiance. Elle votera à votre place.



DES RESSOURCES

Retrouvez des ressources complémentaires pour informer, sensibiliser et encourager la **participation démocratique** : podcasts, vidéos, articles..



lesbases.anct.gouv.fr/ressources/les-kits-du-hub



- [Municipales 2026](#) - L'actualité de la Vie publique
- [Municipales 2026 : maire pour quoi faire ?](#) - France Culture



- [L'inscription sur les listes électorales, comment ça marche ?](#) - Département Loire-Atlantique



- [Hugo Décrypte - Marseille](#)
- [Élections municipales françaises de 2026](#) - Wikipedia
- [Partis politiques](#) - Wikipédia

